

**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES
POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DE MAINE ET LOIRE**

SCRUTIN DU 19 juin 2026

OBJET DU SCRUTIN : Election des représentants du collège spécifique - 2026

Le 19 juin 2026, au Centre de gestion de Maine et Loire, 9 rue du Clon à ANGERS s'est réunie la commission départementale, instituée par l'arrêté du 28 avril 2026 de la Présidente du Centre de Gestion de Maine et Loire, dans les conditions prévues par le décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

A 11h50 heures, la Présidente a déclaré le scrutin ouvert.

La commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985: La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Nombre d'enveloppes exterieures reçues au CDG..... : 3

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre d'enveloppes
- non acheminées par la poste	0
- parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	0
- ne comportant pas la signature de l'électeur et son nom écrit lisiblement	0
- parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	0
- comprenant plusieurs enveloppes intérieures	0
- autres cas de nullité	0

A 11h55 heures, la Présidente a publiquement déclaré le scrutin clos.

PC *EG* *DL*
PR *JTB* *HJP*
EG *W*

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- nombre d'électeurs inscrits dans le département : 4
- nombre d'enveloppes reçues au centre de gestion : 3

La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Puis, il a été procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- Total des suffrages attribués aux électeurs..... : 4
- Nombre de suffrages recueillis dans l'urne.....: 3
- Nombre de suffrages nuls..... : 0
- Nombre de suffrages blancs..... : 0

- Nombre de suffrages valablement exprimés.. : 3**

- Nombre de suffrages obtenus par la liste unique : 3**

Attribution des sièges :

Les sièges à pourvoir ont été attribués ainsi qu'il suit :

La commission départementale détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants titulaires des communes à élire au conseil d'administration.

Les représentants au conseil d'administration du centre de gestion sont élus à la proportionnelle.

Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.

Les sièges de représentants titulaires restant à pourvoir sont attribués suivant la règle de la plus forte moyenne.

1. Calcul du quotient électoral :

$$\frac{\text{Nombre de suffrages valablement exprimés}}{\text{Nombre de sièges de titulaires à pourvoir}} \text{ soit } \frac{3}{2} = 1.50$$

EDR DL HTP
KE PR JPB
EG U 2/3

2. Attribution des sièges au quotient :

$$\frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{Quotient électoral}} \text{ soit } \frac{3}{1.50} = 2.00 \text{ soit } \mathbf{2 \text{ sièges}}$$

Soit 2 sièges attribués

Bilan attribution des sièges:

Membres titulaires

Mme BIENVENU Roselyne
Vice-Présidente de la Cté Urbaine ANGERS-LOIRE Métropole
Adjointe au Maire d'ANGERS

LANDREAU Dominique
Vice-Président de la Cté Agglomération du Choletais
Maire de La TESSOUALLE

Membres suppléants

M. RAPIN Florent
Membre du Conseil Communautaire de la Cté Urbaine Angers-Loire
Métropole
Adjoint au maire d'ANGERS

GUITTON Josette
Conseillère déléguée
Maire de LA ROMAGNE

Observations et réclamations :

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 19 juin 2026 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.


La Présidente,

Les représentants de la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes

Nom, Prénom, Qualité

MARQUET ELISABETH




CHALOPIN Philippe

Nom, Prénom, Qualité

V. Renaudin


UTOBIA David



Elodie GILBERT



Beaudouin Jean Pierre



ROBÉ Pierre Maire
